

Statut "Élite RIWA"

Titre I^{er}: Des compétences

Chapitre I: Conseil d'Administration

- Art. 1: Le Conseil d'Administration formé conformément à l'article 4 des statuts de l'ASBL "Athletic Club RIXENSART-WAVRE" est seul compétent pour attribuer le statut d'élite (A-EURO, A ou B) à un athlète en ordre de cotisation et d'inscription (A l'exception du statut A-EURO qui est exempté de cotisation).
- Art. 2 : Le Conseil d'Administration nommé dans l'article 1 ne pourra attribuer le statut d'élite (A-EURO, A ou B) à un athlète que s'il statue à la majorité de ses membres.
- Art. 3 : Après proposition par la commission technique* de la liste des athlètes qui remplissent les critères de sélection du statut d'élite (A-EURO, A ou B), le Conseil d'Administration se garde, au terme d'un vote, le pouvoir d'attribuer ou non le statut d'élite à un athlète.

Si un athlète répondant à toutes les conditions nécessaires pour bénéficier du statut d'élite (A-EURO, A ou B) se voit attribuer un vote négatif, le Conseil d'Administration se trouve dans l'obligation de justifier par écrit ce vote négatif et d'en remettre copie à l'athlète concerné ou à ses parents. Cette copie devra être remise à l'athlète ou à ses parents dans les deux mois.

* cfr chapitre II

- Art. 4 : Lors du vote d'attribution du statut d'élite (A-EURO, A ou B) mentionné à l'article 3, aucun membre du Conseil d'Administration ne jouit d'une voix prépondérante.
- Art. 5 : Sauf cas exceptionnel, le vote d'attribution du statut d'élite (A-EURO, A ou B) mentionné à l'article 3 aura lieu lors de la réunion du Conseil d'Administration du mois d'octobre ou de novembre.
- Art. 6 : Lorsque la liste des athlètes jouissant du statut d'élite (A-EURO, A et B) sera connue, le Conseil d'Administration a pour obligation d'en faire la publicité dans les deux mois via la section "élite" de son site internet.
- Art. 7 : Le statut d'élite (A-EURO, A et B) est attribué pour une saison athlétique (du 1^{er} novembre au 31 octobre). Le Conseil d'Administration via le vote d'attribution mentionné à l'article 3 peut décider de renouveler ou non le statut d'élite (A-EURO, A ou B) d'un athlète en chaque fin de saison.

<u>Ed.11/2019</u> ___1



- Art. 8 : En cas de comportement non exemplaire de la part d'un athlète jouissant du statut d'élite (A-EURO, A ou B), le Conseil d'Administration se garde le droit de retirer dans les plus brefs délais le statut d'élite (A-EURO, A ou B) à cet athlète. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration se trouve dans l'obligation de justifier par écrit sa décision et d'en remettre copie à l'athlète concerné ou à ses parents. Cette copie devra être remise à l'athlète ou à ses parents dans les deux semaines.
- Art. 9 : Le Conseil d'Administration se garde la compétence de modifier les critères de sélection du statut d'élite (A-EURO, A et/ou B) à tout moment sans effets rétroactifs. Toute modification de ces critères prendra effet lors du vote visé à l'article 3.
- Art. 10 : Sur proposition de la commission technique*, le Conseil d'Administration décidera d'un commun accord avec le trésorier quel(s) avantage(s) financier(s) ou non seront attribués aux athlètes jouissant du statut d'élite (A-EURO, A et B).

* cfr Chapitre II

Art. 11 : En cas de désaccord, le Conseil d'Administration réuni conformément à l'article 2 est seul compétent pour prendre une décision.

Chapitre II: Commission technique

- Art. 12 : En l'absence d'une commission technique au sein de l'ASBL "Athletic Club RIXENSART-WAVRE" le Conseil d'Administration est seul compétent pour toutes les obligations visées dans ce présent chapitre.
- Art. 13: La commission technique est formée par des membres internes et externes au Conseil d'Administration. Toute décision concernant le statut d'élite (A-EURO, A et B) prise par la commission technique nécessite l'aval du Conseil d'Administration. Toute décision de la commission technique concernant le statut d'élite (A-EURO, A et B) prise sans cet aval est considérée comme nulle et sans effet(s).
- Art. 14 : Les décisions concernant le statut d'élite (A-EURO, A et B) prises au sein de la commission technique doivent être prises à la majorité de ses membres.
- Art. 15 : Aucun membre de la commission technique ne jouit d'une voix prépondérante en cas de vote concernant une décision sur le statut d'élite (A-EURO, A et B).
- Art. 16: La commission technique est compétente pour établir les critères de sélection du statut d'élite (A-EURO, A et B) et d'en faire la proposition au Conseil d'Administration conformément à l'article 10.
- Art. 17. La commission technique est compétente pour sélectionner les athlètes répondant aux critères de sélection du statut d'élite (A-EURO, A ou B) et de soumettre ces candidatures au vote du Conseil d'Administration visé à l'article 3 et à l'article 5.

Ed.11/2019 2



Art. 18. La commission technique veillera à ce que les athlètes bénéficiant du statut d'élite (A-EURO, A ou B) respectent les obligations* que ce statut entraine. La commission technique est compétente pour signaler auprès du Conseil d'Administration un comportement non exemplaire d'un athlète bénéficiant du statut d'élite (A-EURO, A ou B).

* cfr Titre II : Des obligations

Art. 19 Le coordinateur et la commission technique sont compétents pour fournir des informations aux athlètes et répondre aux diverses questions concernant le statut d'élite (A-EURO, A et B).

Titre II: Des obligations

Chapitre I: Conseil d'administration

Art. 20 : Le Conseil d'Administration s'engage à informer les athlètes concernés par le statut d'élite ainsi que des avantages financiers que ce statut (A-EURO, A ou B) procure.

Chapitre II: Des athlètes

- Art. 21 : Tout athlète sélectionné pour bénéficier du statut d'élite (A-EURO, A ou B) peut décider de refuser ce statut et par conséquent les obligations liées à ce statut. En cas de refus de ce statut, l'athlète devra prévenir le Conseil d'Administration et la commission technique par courrier postal ou électronique dans les plus brefs délais. L'athlète n'est pas tenu de justifier sa décision.
- Art. 22 : Tout athlète bénéficiant du statut d'élite (A-EURO, A ou B) du club peut également bénéficier du statut d'élite de la L.B.F.A.
- Art. 23 : Tout athlète bénéficiant du statut d'élite (A-EURO, A ou B) et l'ayant accepté devra respecter les obligations visées aux articles 24 à 30.
- Art. 24 : Respecter les règlements du RIWA, de la L.B.F.A., de la V.A.L., de la L.R.B.A. et de l'I.A.A.F.
- Art. 25 : Adopter un comportement exemplaire et fair-play lors des entrainements, des compétitions ainsi que lors de chaque déplacement où l'image du club importe.
- Art. 26 : Mettre tout en oeuvre avec son/ses entraineur(s) afin de réaliser les meilleures performances possible.
- Art. 27 : Participer aux interclubs pour lequel il est sélectionné. Tout empêchement devra être dûment motivé dans les plus brefs délais auprès de la commission technique. La participation aux divers championnats régionaux et nationaux (L.B.F.A., L.R.B.A.) est souhaitée.
- Art. 28 : Porter le maillot du club lors de chaque compétition et conformément aux règlements de la L.B.F.A.

<u>Ed.11/2019</u> 3



- Art. 29 : Un athlète qui engage une procédure de désaffiliation perd automatiquement son statut d'élite (A-EURO, A et B).
- Art. 30 : L'athlète devra être présent lors des remises de prix organisées par le club. Tout empêchement devra être dûment motivé dans les plus brefs délais auprès de la commission technique.

Titre III : Des critères de sélection

Chapitre I : général

- Art. 31 : Le statut d'élite comporte trois niveaux de critères (A-EURO, A et B) calculés de manière identique mais avec un différent pourcentage*
- Art. 32 : Le statut d'élite (A-EURO, A et B) n'est attribué par le Conseil d'Administration qu'aux athlètes des catégories suivantes :
 - Cadet (H & F) <u>2ième année</u> (compte-tenu des performances réalisées en Cad. 1^{ère} année)
 - Scolaire (H & F)
 - Junior (H & F)
 - Espoir (H & F)
 - Senior (H & F)
 - Masters (H & F) pour autant qu'ils réalisent les minimas de la catégorie Senior.
- Art. 33 : Les critères de sélection sont des critères outdoor. Seule une performance outdoor permet de remplir les critères de sélection.
 - Art. 34: Minimas hommes (A-EURO, A et B) et minimas femmes (A-EURO, A et B)*
 - * cfr Annexe 1-A; Annexe 2-B

Titre IV: Des avantages

- Art. 35 : Tout athlète bénéficiant du statut d'élite (A-EURO, A ou B) aura à sa disposition une prime d'un montant fixé par la Conseil d'Administration en fonction du statut attribué (A-EURO, A ou B). L'athlète pourra utiliser cette prime à des dépenses en lien direct avec la pratique de l'athlétisme. (Equipement, cotisation annuelle, stage d'athlétisme, etc...)
- Art. 36 : La trésorerie du club tiendra à jour les primes des élites et procèdera aux remboursements des dépenses après avoir récolté les justificatifs des divers achats (à envoyer à <u>tresorerie@riwa.be</u>). Cette prime est à utiliser entre le 1^{er} novembre et le 31 octobre de l'année qui suit.

Ed.11/2019 4



Annexe 1-A: CRITERES A HOMMES

А-Н	Cadets 1	Cadets 2
Discipline	Perf	Perf
100m	12"20	12"00
200m	24"80	24"20
300m	39"40	38"80
400m	55"50	54"20
800m	2'09"00	2'06"00
1500m	4'30"00	4'22"00
100mh	15"20	14"80
300mh	43"00	41"50
1500st	4'50"00	4'42"00
Hauteur	1m65	1m70
Perche	3m40	3m60
Longueur	5m50	5m70
Triple Saut	11m50	12m00
Poids	12m20	13m20
Disque	38m00	44m00
Javelot	38m00	42m00
Marteau	40m00	46m00
Octathlon	4000pts	4400pts

A-H	Scolaires 1	Scolaires 2
Discipline	Perf	Perf
100m	11"65	11"50
200m	23"50	23"00
300m	37"10	36"60
400m	52"20	51"20
800m	2'02"00	1'59"50
1500m	4'17"00	4'11"00
110mh	15"20	14"80
400mh	57"50	56"00
3000m	9'11"00	9'02"00
2000st	6'16"00	6'12"00
Hauteur	1m80	1m86
Perche	3m80	4m10
Longueur	6m00	6m30
Triple Saut	13m00	13m35
Poids	12m50	13m50
Disque	36m50	39m00
Javelot	44m00	48m00
Marteau	50m00	57m00
Nonathlon	5000pts	5300pts

A-H	Juniors 1	Juniors 2
Discipline	Perf	Perf
100m	11"35	11"20
200m	22"95	22"70
300m	36"60	35"25
400m	50"75	49"85
800m	1'55"10	1'53"00
1500m	4'02"00	3'58"00
110mh	15"40	14"45
400mh	56"60	55"70
3000m	8'45"00	8'30"00
5000m	15'07"00	14'45"00
3000st	9'23"00	9'08"50
Hauteur	1m93	1m95
Perche	4m30	4m60
Longueur	6m50	6m80
Triple Saut	13m80	13m90
Poids	13m60	14m20
Disque	41m00	45m00
Javelot	49m00	58m00
Marteau	55m00	58m00
Décathlon	6160pts	6570pts

A-H	Espoirs	Sen/TC
Discipline	Perf	Perf
100m	11"10	10"95
200m	22"25	21"90
300m	34"90	34"10
400m	49"10	47"90
800m	1'53"00	1'51"00
1500m	3'54"24	3'50"55
110mh	14"90	14"55
400mh	54"00	51"80
3000m	8'23"00	8'13"00
5000m	14'40"00	14'20"00
10000m	29'30"00	28'35"00
3000st	9'10"00	9'05"00
Hauteur	1m96	2m01
Perche	4m75	5m00
Longueur	6m85	7m00
Triple Saut	13m80	14m10
Poids	13m90	14m50
Disque	41m60	46m60
Javelot	51m50	57m50
Marteau	50m00	53m00
Décathlon	7100pts	7600pts

Ed.11/2019





Athlétisme Jogging & Trail Riwa For Fun

www.riwa.be

Annexe 1-A: CRITERES A FEMMES

A-F	Cadettes 1	Cadettes 2
Discipline	Perf	Perf
100m	13"30	13"00
200m	27"10	26"70
300m	44"10	43"00
400m	62"50	60"20
800m	2'28"00	2'24"00
1500m	5'05"00	4'58"00
80mh	12"75	12"25
300mh	47"50	46"00
1500st	5'38"00	5'34"00
Hauteur	1m50	1m55
Perche	3m00	3m20
Longueur	4m75	4m95
Triple Saut	10m70	10m90
Poids	10m00	11m00
Disque	28m00	30m00
Javelot	30m00	32m00
Marteau	36m00	38m00
Exathlon	3350pts	3550pts

A-F	Scolaires 1	Scolaires 2
Discipline	Perf	Perf
100m	12"90	12"80
200m	26"50	26"10
300m	42"10	41"40
400m	61"00	59"50
800m	2'23"00	2'21"00
1500m	4'53"00	4'47"00
100mh	15"50	15"00
400mh	66"50	65"00
3000m	10'33"00	10'20"00
2000st	7'27"00	6'55"00
Hauteur	1m58	1m60
Perche	3m25	3m40
Longueur	5m10	5m30
Triple Saut	11m20	11m50
Poids	11m20	12m00
Disque	32m00	35m00
Javelot	35m00	39m00
Marteau	40m00	45m00
Heptathlon	4800pts	5000pts

A-F	Juniores 1	Juniores 2
Discipline	Perf	Perf
100m	12"75	12"65
200m	26"00	25"50
300m	42"50	41"50
400m	59"30	58"00
800m	2'18"00	2'16"00
1500m	4'40"00	4'35"00
100mh	15"00	14"50
400mh	62"50	62"00
3000m	10'15"00	10'05"00
5000m	17'35"00	16'55"00
3000st	11'35"00	11'15"00
Hauteur	1m62	1m67
Perche	3m50	3m60
Longueur	5m35	5m55
Triple Saut	11m90	12m20
Poids	10m80	12m40
Disque	35m20	39m00
Javelot	35m50	39m50
Marteau	46m00	50m00
Heptathlon	5200pts	5400pts

Ed.11/

A-F	Espoirs	Sen/TC
Discipline	Perf	Perf
100m	12"55	12"20
200m	25"45	24"55
300m	41"10	40"75
400m	57"70	56"80
800m	2'15"50	2'12"75
1500m	4'32"00	4'29"00
100mh	14"45	13"95
400mh	61"00	58"50
3000m	10'00"00	9'55"00
5000m	16'35"00	15'35"00
10000m	35'26"00	34'55"00
3000st	10'55"00	10'20"00
Hauteur	1m68	1m75
Perche	4m00	4m10
Longueur	5m60	5m75
Triple Saut	12m50	13m00
Poids	12m50	13m00
Disque	40m00	42m00
Javelot	40m00	43m00
Marteau	51m00	55m00
Heptathlon	5500pts	6000pts

_6





Athlétisme Jogging & Trail Riwa For Fun

www.riwa.be

Annexe 2-B: CRITERES B HOMMES

В-Н	Cadets 1	Cadets 2
Discipline	Perf	Perf
100m	12"57	12"44
200m	25"48	25"15
300m	40"10	39"50
400m	56"80	56"10
800m	2'14"00	2'12"00
1500m	4'39"50	4'35"50
100mh	15"89	15"50
300mh	44"60	44"10
1500st	4'55"00	4'51"00
Hauteur	1m60	1m65
Perche	3m10	3m25
Longueur	5m15	5m30
Triple Saut	11m45	11m60
Poids	10m80	11m20
Disque	33m35	35m05
Javelot	34m70	36m75
Marteau	33m90	38m10
Octathlon	3915pts	4120pts

B-H	Scolaires 1	Scolaires 2
Discipline	Perf	Perf
100m	11"91	11"80
200m	23"92	23"72
300m	37"90	37"55
400m	53"45	52"80
800m	2'03"50	2'02"00
1500m	4'22"00	4'18"50
110mh	15"65	15"37
400mh	59"50	58"50
3000m	9'20"00	9'10"00
2000st	6'37"00	6'34"00
Hauteur	1m75	1m80
Perche	3m70	3m90
Longueur	5m80	5m95
Triple Saut	12m60	12m70
Poids	11m75	12m15
Disque	34m00	36m05
Javelot	41m70	43m80
Marteau	44m60	48m25
Décathlon	5445pts	5560pts

B-H	Juniors 1	Juniors 2
Discipline	Perf	Perf
100m	11"56	11"48
200m	23"28	23"07
300m	36"65	36"25
400m	51"60	51"25
800m	1'58"50	1'57"50
1500m	4'08"00	4'04"00
110mh	15"48	15"32
400mh	57"30	56"75
3000m	8'52"00	8'45"00
5000m	15'21"00	15'08"00
3000st	9'51"00	9'46"00
Hauteur	1m85	1m90
Perche	4m15	4m30
Longueur	6m20	6m30
Triple Saut	13m35	13m45
Poids	11m50	11m85
Disque	36m10	37m75
Javelot	44m85	47m15
Marteau	46m95	48m55
Décathlon	6030pts	6240pts

B-H	Espoirs	Sen/TC
Discipline	Perf	Perf
100m	11"37	11"25
200m	22"66	22"43
300m	36"00	35"70
400m	50"40	49"90
800m	1'56"00	1'55"00
1500m	4'01"00	3'58"00
110mh	15"45	15"14
400mh	55"50	55"00
3000m	8'38"00	8'31"00
5000m	15'02"00	14'52"00
10000m	31'11"00	30'50"00
3000st	9'19"00	9'14"00
Hauteur	1m90	1m95
Perche	4m35	4m50
Longueur	6m40	6m55
Triple Saut	13m70	13m95
Poids	12m20	12m80
Disque	37m50	39m60
Javelot	46m85	48m85
Marteau	47m75	50m20
Décathlon	6550pts	6940pts

Ed.11/2019





Athlétisme Jogging & Trail Riwa For Fun

www.riwa.be

Annexe 2-B: CRITERES B FEMMES

B-F	Cadettes 1	Cadettes 2
Discipline	Perf	Perf
100m	13"67	13"50
200m	27"99	27"57
300m	44"95	44"40
400m	63"55	62"70
800m	2'30"00	2'28"00
1500m	5'08"00	5'05"00
80mh	13"03	12"80
300mh	49"30	48"75
1500st	5'34"00	5'30"00
Hauteur	1m45	1m50
Perche	2m95	3m05
Longueur	4m60	4m70
Triple Saut	10m00	10m20
Poids	9m10	9m50
Disque	23m70	25m45
Javelot	26m10	27m70
Marteau	35m75	38m45
Exathlon	3215pts	3310pts

B-F	Scolaires 1	Scolaires 2
Discipline	Perf	Perf
100m	13"31	13"16
200m	27"18	26"82
300m	43"65	43"15
400m	62"10	61"15
800m	2'25"00	2'23"00
1500m	5'11"00	5'08"00
100mh	15"43	15"18
400mh	69"00	67"50
3000m	10'48"00	10'35"00
2000st	7'33"00	7'31"00
Hauteur	1m50	1m55
Perche	3m20	3m25
Longueur	4m80	4m95
Triple Saut	10m70	10m80
Poids	10m40	10m95
Disque	28m25	29m95
Javelot	30m60	32m40
Marteau	44m00	49m15
Heptathlon	4290pts	4520pts

B-F	Juniores 1	Juniores 2
Discipline	Perf	Perf
100m	12"96	12"79
200m	26"52	26"08
300m	42"55	42"00
400m	60"15	59"35
800m	2'22"'50	2'21"00
1500m	4'51"00	4'47"00
100mh	15"17	14"98
400mh	65"30	64"80
3000m	10'32"00	10'22"00
5000m	18'01"00	17'49"00
3000st	12'12"50	11'42"50
Hauteur	1m55	1m60
Perche	3m10	3m35
Longueur	5m05	5m15
Triple Saut	10m95	11m10
Poids	10m50	10m90
Disque	31m10	33m75
Javelot	31m70	33m75
Marteau	39m75	43m40
Heptathlon	4500pts	4770pts

B-F	Espoirs	Sen/TC
Discipline	Perf	Perf
100m	12"77	12"59
200m	25"96	25"60
300m	41"80	41"40
400m	59"40	58"40
800m	2'19"00	2'17"50
1500m	4'44"00	4'39"00
100mh	15"30	14"83
400mh	62"15	61"70
3000m	10'17"00	10'08"00
5000m	17'25"00	17'02"00
10000m	37'32"00	36'39"00
3000st	11'20"00	10'40"50
Hauteur	1m60	1m65
Perche	3m70	3m80
Longueur	5m20	5m35
Triple Saut	11m60	12m15
Poids	10m10	10m55
Disque	33m00	34m70
Javelot	31m60	32m95
Marteau	43m20	47m50
Heptathlon	4490pts	4660pts

Ed.11/2019 8